

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°I-2023-02****Séance du 5 janvier 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 31 décembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.

Présents	J. LEGER, C. DEMANTE, M. CHRILAA, N. LECARFF, I LEVERE, C. RABET, B. AUBERT, Y. CANCALON, B. NORMAND, C. JUSZKO, P. BOLARD, D. PAUMIER, F. RAFYQ, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAX, E. LEFEVRE
Absents	
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, K. LANCTUIT à N. LECARFF, E. MERLIN à B. NORMAND

Secrétaire de séance : N. LECARFFElus : 19Nombre de présents : 16Nombre de votants : 19**Demande de subvention – Chaudière presbytère**

Madame la Maire informe que la chaudière du presbytère doit être changée

Le montant de l'opération s'élève à environ 4 301 € HT.

Ce projet peut être financé de la façon suivante :

DETR - DSIL	40 %
Département	20 %
Fonds de concours	50 % du reste à charge
Commune	50 % du reste à charge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Madame la Maire à déposer des demandes de subvention aux différentes instances
- **Autorise** pour cette opération, la mairie à percevoir les aides attribuées.
- **Autorise** la maire à signer tout document relatif au dossier
- **Valide** la totalité de l'opération.
- **Autorise** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération.
- **Autorise** Madame la Maire à inscrire ces dépenses au budget 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY